



**Siège social : MAIRIE-23250 SOUBREBOST**  
**Secrétariat : Place du Mail – BP 27 – 23400 BOURGANEUF**

**Délibération n° 2008/11/01**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

**COMMUNAUTE DE COMMUNES DE  
BOURGANEUF-ROYERE DE VASSIVIERE**

**SEANCE DU 12 NOVEMBRE 2008**

<b>NOMBRE DE MEMBRES</b>		
Afférents au Conseil Communautaire	En exercice	Qui ont pris part à la Délibération
48	48	39

**DATE DE LA CONVOCATION**

**05 novembre 2008**

L'an deux mille huit, le 12 novembre, à dix huit heures trente, le Conseil Communautaire de Bourganeuf-Royère, s'est réuni en session ordinaire à la salle polyvalente du Compeix, commune de Saint Pierre Bellevue, sur la convocation en date du 05 novembre 2008, qui lui a été adressée par M. le Président, conformément aux articles L 5211-2 et 2122-8 alinéa 2 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**ETAIENT PRESENTS :**

MM SIMON CHAUTEAMPS, BOUEYRE, JOUHAUD, COULON, ARTHUR, FLOIRAT, MICHAUD, LEGROS, CHABROUX, ROYERE Joël, CHAUSSADE, GUILLAUMOT, PEROT, PAMIES, COUSSEIROUX, CUISSOT, CADROT, PRIOUL, MEYER, DELARBRE, CALOMINE, MONNIER, LAIGNEAU, LEHERICY, LEFAURE, PATEYRON

Mmes SPRINGER, JOUANNETAUD, CAPS, COUSSEIROUX, PATEYRON, BATTUT

Suppléantes : Mmes COULAUD, TRESMONTAN

MM ALABAY, SZCEPANSKI, DUPHOT, PATAUD, TIXIER

Excusés : Mme CHAUVAT-POUGET, BATTISTON, MARTIN

MM CHAPUT, LALANDE, MEUNIER, RABETEAU, LABORDE, LAKROUF

**OBJET : Programme de travaux de requalification du hall de l'élevage et consultation de maîtres d'œuvre**

Le Président rappelle que la communauté de communes a confié au cabinet E.REY, architecte-programmiste (Paris), la réalisation d'un diagnostic technique et l'établissement d'un programme de requalification du hall polyvalent à Bourgneuf et de ses abords.

Ce travail s'inscrit dans le cadre du bloc de compétences « actions de développement économique intéressant l'ensemble de la communauté ». En effet, malgré des utilisations pour des activités sportives scolaires, par diverses associations et pour des événements grand public, le hall conserve une vocation économique : comice agricole, mais il est également nécessaire de pouvoir proposer à Bourgneuf un lieu propice à l'organisation de manifestations économiques au sens large (artisanales, foire-exposition, filière bois...).

L'étude menée par E.REY comporte :

- un diagnostic technique du bâtiment portant sur la toiture, l'isolation, les arcs en bois, le sol, le système électrique, le mode de chauffage. Il s'agissait de voir les travaux nécessaires pour pérenniser la durée de vie du bâtiment existant et donc pouvoir continuer à l'utiliser, éventuellement en prévoyant une réorganisation de l'espace (1600 m<sup>2</sup> de surface totale).
- La préparation d'un pré-programme d'aménagement validé par un comité de pilotage fixant les grandes orientations d'aménagement sur le bâtiment et ses abords, conformément aux usages souhaités.
- La rédaction du programme d'aménagement chiffré, devant servir de base à la consultation de maîtres d'œuvre pour décliner dans un premier temps les esquisses et l'avant-projet sommaire d'aménagement.

Le Président indique que les travaux de requalification du hall font l'objet de financements au titre du contrat de pays Sud Creusois 2008-2010, pour un montant total de 1 812 000 € HT (travaux et honoraires).

- Etat : 400 000 € (22,08 %).
- Région Limousin : 282 500 € (15,59 %).
- Département de la Creuse : 282 500 € (15,59 %)
- Autofinancement : 847 000 € (46,74 %).

Il a été demandé à l'architecte-programmiste de proposer un premier programme d'aménagement incluant les travaux les plus urgents (bâtiment existant), permettant une utilisation fonctionnelle du hall et respectant cette enveloppe budgétaire.

Après plusieurs réunions de travail, le comité de pilotage de l'étude, composé d'élus de la commune de Bourgneuf et de délégués communautaires, a validé un programme d'aménagement.

Le programme d'aménagement, à engager avant fin 2010, dans le cadre du contrat de Pays porte sur :

#### *Les travaux nécessaires sur le bâtiment existant*

- Pignon Ouest et Est : réparation et mise à l'abri des arcs de charpente derrière une nouvelle façade.
- Remplacement de la toiture combiné avec un renforcement et un réaligement des pannes et une amélioration de la qualité des éclairage zénithaux + isolation toiture.
- Un renouvellement du chauffage et de l'éclairage
- Une peinture au sol de meilleure qualité, plus claire.

#### *Une réorganisation – extension du bâtiment*

- Création d'un pôle « entrée – accueil » et services pour le public, avec sanitaires, vestiaires, pour partie dans les locaux existants et pour partie dans une extension à créer.
- Agrandissement de la cuisine actuelle.
- Extension des locaux de rangement du matériel.

Cette réorganisation – extension est compatible avec différents scénarios de valorisation future du hall, notamment la construction par la commune de Bourgneuf d'une salle annexe à vocation culturelle ou pour événements familiaux.

#### *Coûts prévisionnels relatifs à ce programme*

Travaux : 1 599 300 € HT

Maîtrise d'œuvre et autres honoraires (15%) : 239 895 € HT

**Total: 1 839 195 € HT**

Le Président indique qu'une mission de maîtrise d'œuvre doit permettre de préciser le coût des travaux et donc le plan de financement ultérieur de l'opération. Il ajoute que des propositions d'esquisse puis un avant-projet sommaire (APS) seront en complément demandés au maître d'œuvre pour l'aménagement ultérieur des abords du hall.

Il demande donc au Conseil d'autoriser le lancement d'une consultation de maîtres d'œuvres pour préparer un projet définitif d'aménagement portant sur le bâtiment et des esquisses et un APS sur les abords. En concertation avec l'architecte-programmiste, il a été décidé de recourir à un appel à candidatures sur références. La sélection s'opérerait donc en trois étapes :

1. Sélection des candidatures : analyse faite par un comité technique d'examen puis sélection par un jury (élu, représentant de l'ordre des architectes, architecte Conseil de la DDE...).
2. Remise des dossiers aux candidats retenus pour constituer l'offre avec visite des lieux et entretien possibles avec l'architecte-programmiste.
3. Sélection du maître d'œuvre : analyse par le comité technique puis sélection par le jury.

Le Président note l'objectif de choisir début 2009 le maître d'œuvre.

Après avoir entendu cet exposé et en avoir débattu, le Conseil communautaire :

- Approuve le programme d'aménagement proposé pour le bâtiment du hall.
- Autorise le Président à lancer une consultation de maîtres d'œuvre selon la procédure précisée précédemment.
- Autorise le Président à signer tout autre document se rapportant à la présente délibération.

## **6 ABSTENTIONS**

A Bourganeuf, le 17 novembre 2008  
Pour copie conforme  
Le Président,

Jean-Claude MICHAUD